

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 30 Septembre 2011

Date de convocation : Le 21 septembre 2011  
Date d'affichage : Le 07 octobre 2011  
Nombre de conseillers : En exercice : 13  
Présents : 10  
Votants : 10

L'an deux Mil onze, le 30 septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SOMON, Maire.

Etaient présents : Monsieur SOMON Laurent, Monsieur DE SAINT RIQUIER Gérard, Monsieur PATTE Didier, Monsieur Hervé LOEUILLET, Madame LECLERCQ Christelle, Monsieur Guy LARGY, Mademoiselle Mylène BARBIER, Monsieur Claude HEMON, Madame Régine DUFOUR, Monsieur GARGATTE Pascal formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :  
Madame ETEVE Elisabeth  
Monsieur ROUTIER Bertrand  
Monsieur POIGNANT Frédéric

Monsieur Guy LARGY a été élu secrétaire de séance.

\* \* \*

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir accepter la présence de Melle Elise FIEVEZ, agent d'accueil de la commune, à la table du Conseil ce que les conseillers approuvent à l'unanimité.

Après en avoir entendu la lecture, le procès-verbal de la réunion du 17 juin 2011 est adopté à l'unanimité.

### Rapport d'activité du SMIROM

Le Maire présente à l'assemblée le rapport d'activité du syndicat d'ordures ménagères. Il n'appelle aucune remarque de la part du Conseil municipal. Le Maire déplore cependant l'absence récurrente de bilan social.

Il signale également les nombreuses sollicitations du syndicat auxquelles la commune répond toujours dans les meilleurs délais mais l'absence continue de réponse du SMIROM quant à la convention à signer liée à la déchetterie.

Après en avoir écouté l'exposé, le rapport d'activité du SMIROM de l'année 2010 est approuvé à l'unanimité.

### Rapport d'activités de la Communauté de communes du BERNAVILLOIS

Le Maire détaille le compte rendu du rapport d'activité de la Communauté de communes du BERNAVILLOIS. L'essentiel de l'investissement concerne les travaux de construction de l'école de FIENVILLERS. Les travaux de voirie prévus en 2010 ont été reportés en 2011. Le service public d'assainissement non collectif, créé en 2010 est effectif depuis avril 2011. En matière de formation le personnel des communes qui le souhaitent, ont bénéficié d'un stage pour l'utilisation de la nacelle. L'organisation des formations en faveur des auxiliaires de vie qui contribuent à l'équité du service rendu a été poursuivie. Les dépenses de fonctionnement sont contenues.

Après en avoir écouté l'exposé, le rapport d'activité 2010 de la Communauté de communes du BERNAVILLOIS est approuvé à l'unanimité.

### **Approbation du plan de zonage d'assainissement**

Le Maire explique à l'assemblée que les communes de BEAUMETZ, PROUVILLE, GORGES, FIENVILLERS, BERNAVILLE et CANDAS n'avaient pas été soumises à l'enquête publique du zonage d'assainissement car elles avaient opté pour l'assainissement collectif. L'assainissement de BERNAVILLE était par ailleurs déjà réalisé. L'enquête publique a été réalisée par le commissaire Gilles BOURDON, qui conclue son rapport par un avis favorable et entérine le choix de l'assainissement collectif pour la commune de BERNAVILLE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte le plan de zonage de l'assainissement collectif à l'unanimité.

### **Achat de terrain**

Le Maire rappelle que les parcelles G216-218 et 220 pour une surface totale de 15a66ca sont toujours à vendre. Chaque conseiller s'est rendu sur place. Selon le Maire l'achat de ces terrains présente l'intérêt de pouvoir désenclaver les parcelles G173-172 et 171.

Mme DUFOUR propose d'en faire des jardins ouvriers. Le Maire attire l'attention sur les frais de fonctionnement qui seront engendrés par l'entretien des terrains.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'acheter les parcelles G216-218 et 220 pour la somme de 6264,00€ et charge le Maire d'effectuer les formalités liées à la vente. Vote pour à l'unanimité.

Le Maire attire l'attention du Conseil municipal sur l'intérêt d'acquérir la parcelle G780 dont le propriétaire était M. Guy PRUVOT, la parcelle G280 étant déjà propriété de la commune et la G846 faisant l'objet d'une emprise réservée inscrite au plan local d'urbanisme. Le Maire informe l'assemblée qu'il a débuté les négociations. Le Conseil municipal l'approuve et l'autorise à l'unanimité à les poursuivre sur la base de 36 300,00€.

Deux entreprises se sont déclarées intéressées par l'achat des parcelles H154-155 et 156. Le Maire propose de procéder à un nouveau bornage de ces parcelles ainsi que de la G401 afin d'optimiser les surfaces. Monsieur DE SAINT RIQUIER est chargé de proposer un échange d'une partie de la parcelle G 404 à son propriétaire.

Le prix d'achat du terrain est fixé à 4,00€/m<sup>2</sup> selon l'évaluation du service des domaines.

Le Conseil municipal autorise le Maire à poursuivre les démarches à l'unanimité.

### **Délibérations fiscales**

Le Maire rappelle les délibérations fiscales en vigueur. Celle qui concerne le lissage des augmentations liées à la valeur locative ne pouvait auparavant être effective que si le département prenait une délibération concordante, ce qu'il avait refusé de faire. Suite à la réforme de la taxe professionnelle, la taxe d'habitation n'est plus perçue par le département et la délibération va pouvoir s'appliquer à condition cette fois que la Communauté de communes qui perçoit également la taxe d'habitation l'approuve.

Une disposition permet à la commune d'instaurer une majoration de la valeur locative cadastrale des terrains constructibles. La liste des terrains doit cependant être fournie aux services fiscaux avant le 1<sup>er</sup> septembre qui précède la mise en place de la délibération. Il sera donc demandé au cabinet Espaçurba, retenu pour réaliser la modification du plan local d'urbanisme, de procéder à un recensement de ces terrains pour rediscuter de ces dispositions l'an prochain.

Suite à la réforme de la taxe professionnelle, les redevables de la cotisation foncière des entreprises sont assujettis à une cotisation minimum dont la base

est fixée par le Conseil municipal. A défaut de délibération le montant de base minimum reste celui de la base minimum de taxe professionnelle appliqué en 2009. Le Maire propose de ne pas augmenter cette base qui s'élève à 1191,00€. Vote pour à l'unanimité.

### **Plan de financement de la salle multi-activités**

Le Maire présente à l'assemblée les plans établis par M.LETOCART. Le coût des travaux s'élève à 1 177 918,43€T.T.C pour une surface totale de 1420m<sup>2</sup>. Les recettes attendues concernent une subvention de DETR à hauteur de 30% sur la partie ateliers municipaux et 70% portant sur la partie salle de sport répartis comme suit : 30% de FRAPP, 15% de CNDS et 25% du conseil général au titre du schéma des équipements sportifs.

Le Maire alerte l'assemblée que la commune devra renoncer à d'autres projets si elle décide de financer celui-ci. Il propose d'organiser une réunion publique pour informer la population et recueillir son avis sur les projets à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal se déclare favorable à la réhabilitation complète de l'ancienne usine CREPIN à l'unanimité et approuve le plan de financement présenté.

### **Choix d'un prestataire pour étude thermique- Demande de subvention**

Le Maire informe l'assemblée qu'il leur faut choisir le prestataire qui réalisera l'étude thermique du bâtiment destiné à accueillir la salle multi-activités. Quatre sociétés ont envoyé un devis et parmi elles AEC pour un montant de 4 879,68€T.T.C, Climtherm pour 5226,52€T.T.C, Kelvin C.E.T pour 5214,56€T.T.C et Xales Conseil pour 4618,95€T.T.C. Sous réserve qu'elle puisse faire évoluer son étude en fonction de la réglementation thermique 2012, le Conseil municipal retient la proposition de la société Xales et autorise le Maire à adresser une demande de subvention à l'ADEME. Vote pour à l'unanimité.

### **Modification des statuts du S.I.E.R/Participation aux diagnostics**

Le Maire fait part à l'assemblée de la proposition de modification des statuts du syndicat d'électrification rurale. Il souhaite en effet augmenter ses compétences optionnelles à savoir la signalisation lumineuse, la maîtrise de la demande en énergie, la distribution de chaleur, les communications électroniques et le système d'information géographique. Le Maire estime que la prise en compte de ces compétences n'apparaît pas opportune puisque le schéma de coopération intercommunale présenté par le Préfet prévoit la dissolution des SIER et que la plupart des compétences optionnelles abordées sont assurées par d'autres entités auxquelles la commune adhère déjà. Vote pour la modification des statuts : 0 Vote contre : 1, Laurent SOMON Abstentions : 9

Le SIER propose également de réaliser les diagnostics thermiques des bâtiments et de l'éclairage public pour la somme de 45,00€ par bâtiment et 15,00€ par armoire électrique puis 1€ par habitant car la commune n'est pas adhérente au contrat d'entretien. Vote contre à l'unanimité.

### **Diagnostic de l'église**

Le Maire présente au Conseil municipal l'étude diagnostic de l'église réalisée par le cabinet B.E.T.Poulain. L'étude porte sur la façade principale, les vitraux, la couverture et la charpente, l'état des pierres d'encadrement des vitraux. Les travaux du transept semblent les plus urgents. Le montant estimé de l'ensemble des travaux s'élève à 291 815,51€T.T.C.

### **Paiement des photocopies à la commune de Saint-Ouen**

Le Maire informe l'assemblée que le coût des photocopies du bulletin municipal réalisées par la commune de SAINT-OUEN s'élève à 1000,00€.

Un autre devis a été réalisé auprès d'une société mais le coût serait alors sensiblement plus élevé.

Vote pour le paiement des photocopies du bulletin communal à la commune de SAINT-OUEN à l'unanimité.

### Demande de subvention culturelle

Le Maire informe l'assemblée que la Communauté de communes du BERNAVILLOIS organise un concert avec l'orchestre du BERNAVILLOIS, réunissant l'Harmonie de CANDAS et la fanfare de FIENVILLERS, et la formation ZicZazou, de renommée nationale, à BERNAVILLE le 22 octobre prochain. La Communauté de communes a sollicité une subvention de 600,00€ auprès de la commune.

Vote pour à l'unanimité.

### Contrat d'assurance du personnel

Le Maire fait part à l'assemblée de l'augmentation du taux de cotisation du contrat groupe proposé par la MNT pour la garantie maintien de salaire, passant de 1,61% à 1,64%. Elle est due à l'allongement de la durée de cotisation pour parvenir à l'âge de la retraite qui fait augmenter les risques professionnels ou non.

Le Maire donne lecture d'une proposition de motion envoyée par l'association des Maires qui conteste l'abaissement de la cotisation due au Centre National de la Fonction Publique Territoriale qui passe de 1 à 0,9% selon la loi de finances de 2011. Le manque de ressources induit conduira le CNFPT à instaurer plus de formations payantes ce qui n'est pas souhaitable pour les collectivités.

Vote pour le maintien la cotisation à 1% à l'unanimité.

### Demande de subvention du collège « Bois L'Eau »

Le Maire donne lecture de la demande de subvention du collège « Bois L'Eau » qui concerne le voyage à AUXI qui a été avancé cette année à octobre au lieu du mois de mai-juin. La participation demandée est de 20,00€ par élève, 8 étant concernés. Le Conseil municipal octroie une subvention de 160,00€ au collège « Bois L'Eau » à l'unanimité.

## QUESTIONS DIVERSES

**M.SOMON** fait part à l'assemblée d'une invitation à se rendre à un concert donné en hommage à Geneviève JOY en présence de M. DUTILLEUX à NEUILLY/SEINE le week-end prochain.

**M.SOMON** informe qu'il a demandé un devis à l'entreprise BOUFFEL afin d'effectuer le bordurage de la rue du MEILLARD et le reprofilage du chemin qui mène au presbytère. **M.SOMON** signale qu'il a également demandé au Conseil général de venir constater rue du MEILLARD l'eau stagnante en bord de route en cas de forte pluie.

**M.SOMON** dresse le compte rendu du rapport de sécurité du bureau de contrôle des jeux pour enfants qui se trouvent près de l'église et qui prescrit l'installation d'une barrière pour ne permettre que le passage des piétons. Il sera demandé aux employés communaux de la réaliser.

**M.LOEUILLET** informe avoir rencontré M. CARLIER de la société VIA BURO pour le réaménagement des bureaux de la mairie. Un diagnostic amiante doit être réalisé avant les travaux et il sera demandé à M. CARLIER de baisser le taux de ses honoraires à 8% au lieu de 10. **M.LOEUILLET** rencontrera Mme LAMBERT et M.DUFOUR pour déterminer les travaux qui pourront être réalisés en interne.

Dans le cadre du suivi du chantier de la maison de santé, **M. LOEUILLET** informe qu'un courrier a été adressé aux entreprises afin de leur rappeler leurs engagements quant à l'avancement du chantier.

Le docteur JAYOT, dentiste, a confirmé sa venue à la maison de santé. Un rendez-vous est programmé jeudi 6 octobre à 9h00 pour régler les problèmes techniques.

**M. GARGATTE** informe qu'il travaille au projet de santé qui pourra être présenté devant l'Agence Régionale de Santé et l'Union régionale des professionnels de santé début 2012.

**Mme DUFOUR** informe que l'opération brioches aura lieu les 8 et 9 octobre prochain.

Elle est à la recherche de bénévoles dont le manque risque de compromettre la pérennité de l'opération. **M.SOMON** propose de faire la distribution place DANIEL

et rue du Jeu de Tamis, **Mme LAMBERT** prend en charge celle d'une partie de la route Nationale.

**M.LARGY** signale une circulation importante de véhicules et de piétons rue d'AMIENS qui posent des problèmes de sécurité. Il souhaiterait par ailleurs que le banc de la rue d'AMIENS soit déplacé car inaccessible et rarement entretenu.

**M.LARGY** a également relevé des lampadaires défectueux rue d'AMIENS et rue des Juifs. **M.SOMON** répond que la demande a déjà été prise en compte et que sera demandée en même temps la réparation des spots de la Croix gauloise.

**Melle BARBIER** informe l'assemblée que Jeun'Avillois prévoit d'organiser une assemblée générale fin octobre. Une manifestation commune sera éventuellement organisée avec les pompiers en faveur des enfants en décembre.

**Mme LECLERCQ** signale une fuite d'eau rue MARTIN devant l'ancien bois. Elle regrette la dissémination des mauvaises herbes ainsi que la dangerosité des arbres en bordure de route. **M.SOMON** informe que ces arbres sont plus que trentenaires et d'un intérêt touristique (ginko). Les propriétaires ont fait un effort de désherbage qui sera poursuivi et l'élagage des arbres demandé.

**Mme LECLERCQ** demande où en est le projet de plan de circulation. **M.SOMON** répond qu'il souhaite que la commission se réunisse la dernière semaine d'octobre, la Prévention routière a été contactée à ce sujet.

**M.HÉMON** demande qui est responsable de l'entretien du château d'eau.

**M.SOMON** répond qu'il s'agit du syndicat d'eau (SIAEP), il propose de leur adresser un courrier.

**M.PATTE** signale que l'entretien de tous les chemins n'est pas terminé, le chemin de la Chapelle entre autres.

**M.SOMON** fait part des remerciements de M.GREUET pour la subvention versée à l'association Geneviève JOY, de ceux des jeunes mariés STIEGER/PATTE ainsi que de la naissance de Louisa, fille d'Audrey SUROWIEC.

**La séance est levée à 0H30**

**Le Secrétaire de séance,**

**Guy LARGY**

**Le Président de séance,**

**Laurent SOMON**

**Les membres du Conseil Municipal,**